

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 9 JUIN 2023

Date de convocation : 30 MAI 2023

Date d'affichage : 30 MAI 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MURCIA B. + GARCIA M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-04-05

OBJET

Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-5, R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **454 017,57 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global excédentaire de 1 147 428,95 €,
 - un solde déficitaire des restes à réaliser de 1 355 805,00 €,
- dégageant un besoin de financement de **208 376,05 €**,

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 236 400 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE D'AFFECTER au budget de l'exercice 2023 l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)
financement de la section d'investissement : **208 376,05 €**
- Report en section de fonctionnement
ligne 002 en recettes : **245 641,52 €**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

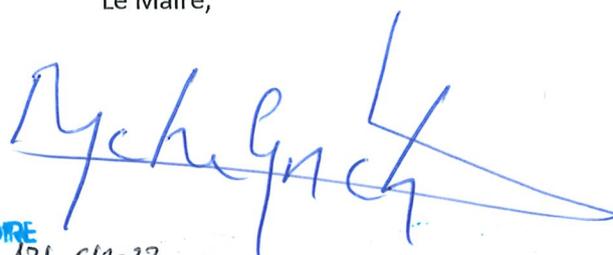
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 13/06/2023
Publiée ou notifiée le 14/06/2023
Jean-Paul RYCKELYNCK
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | DELIB20230405 |
| Objet : | Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-06-09 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.1 - Decisions budgetaires |
| Identifiant unique : | 059-215902925-20230609-DELIB20230405-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230609-DELIB20230405-DE-1-1_0.xml | text/xml | 913 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_04_05.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230609-DELIB20230405-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 407.9 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 13 juin 2023 à 14h12min48s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 13 juin 2023 à 14h12min53s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 13 juin 2023 à 14h12min56s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 13 juin 2023 à 14h18min06s | Reçu par le MI le 2023-06-13 |